

22 - Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de Châteaufarine - Modification du délai de réalisation

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération en date du 13 mai 2004, la Ville de Besançon décidait d'établir un Programme d'Aménagement d'Ensemble pour financer des travaux d'amélioration de voirie de la zone commerciale de Châteaufarine afin de réduire les difficultés en terme d'accès et de circulation.

Les travaux prévus pour un montant de 1 160 K€ (valeur 2004) étaient prévus selon 3 axes principaux :

- améliorer l'équilibre des flux entre les deux entrées Est et Ouest de la zone par la création d'un giratoire entre la bretelle de la sortie Ouest et la route de Franois

- augmenter la capacité de l'axe central constitué par la rue René Char pour permettre une meilleure fluidité des véhicules particuliers, créer une voie de Transport en Commun en Site Propre et améliorer les échanges avec le cœur de la zone par la réalisation d'un giratoire entre les rues René Char et Joachim du Bellay

- rechercher des solutions afin de séparer l'accès à la zone commerciale et à la zone d'habitat du secteur Mirounes - Essarts l'Amour.

Les travaux qui ont été entrepris en mai 2006 devaient se terminer avant mai 2011. A ce jour, seuls les travaux d'aménagement de la rue René Char n'ont pas pu être programmés pour diverses raisons :

- d'une part, la circulation sur l'entrée Ouest de Besançon a été perturbée par deux chantiers importants, l'un pour la création du passage inférieur sous la route de Dole entre Planoise et la zone des Hauts du Chazal, l'autre pour la création de la «trémie» Allende à Planoise. La décision de différer les travaux de Châteaufarine s'imposait donc.

- d'autre part, ces travaux affectant le cœur de la zone, leur programmation doit tenir compte des périodes d'activités commerciales.

Ces deux chantiers étant maintenant réalisés, les travaux sur la rue René Char peuvent être entrepris et c'est d'ailleurs la présentation d'une intervention à compter du printemps 2011 qui a été faite à l'ensemble des commerçants de la zone, contributeurs des participations du PAE.

Il y a donc lieu de prévoir une prolongation du délai de réalisation jusqu'au 31 mai 2012.

Les travaux prévus rue René Char se réaliseront à compter du printemps 2011 :

Objectifs :

- Amélioration de la fluidité de la circulation ;
- Amélioration de la desserte transports en commun par la création d'un site propre bus ;
- Prise en compte des modes doux.

Situation actuelle :

- 3 voies de circulation, la voie centrale étant réservée aux mouvements de tourne à gauche (accès aux commerces) ;
- 2 bandes plantées avec arbres d'alignement ;
- 2 trottoirs.

Situation projetée :

- Création d'un giratoire au carrefour d'entrée avec la rue Du Bellay, avec franchissement central par les bus (gestion par feux tricolores) ;

- Dans le linéaire de la rue :

1. suppression des «tourne à gauche», élargissement du domaine public pour créer une voie bus en site propre (1 ou 2 voies avec SAS) et 2 voies VL en entrée de chaque giratoire ;
2. modification des accès et mutualisation des parkings des parcelles situées au Nord de la rue ;
3. renforcement de la sécurité des passages piétons par création d'îlots ;
4. signalisation cycles avec circulation prévue majoritairement sur le site propre bus ;
5. suppression des arbres d'alignement sauf à quelques rares endroits. Plantations d'arbres sur limites privées.

Estimation du coût de travaux :

Le montant des travaux actualisé se monte à 1 300 000 € HT, soit 1 554 800 € TTC, les crédits étant imputés au chapitre 23.824.2315.4809.30300.

Comme prévu lors de l'instauration de ce PAE, ces travaux devant permettre la création d'une voie Transport en Commun en Site Propre, la participation financière du Grand Besançon sera sollicitée.

Les dispositions du PAE relatives à la part mise à la charge des constructeurs et les critères de répartition demeurent valides jusqu'à son terme.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- modifier les modalités de réalisation du PAE de Châteaufarine en prorogeant d'un an le délai de réalisation des travaux soit jusqu'au 31 mai 2012,

- approuver le projet d'aménagement de la rue René Char,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les opérateurs de réseaux concernant le dévoiement de leurs réseaux,

- autoriser M. le Maire à solliciter la participation financière de la CAGB.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.